

COMPTE-RENDU de la réunion du jeudi 19 décembre 2018 – 18h30 :

Présents : JL GOUDIER – P DEVARISSIAS – P BLANCHER – J.L SAGE – F BONNAUD – L DE MARCHI – E. MAZABRAUD - F ROUSSEAU – M CHARBONEL

Excusé : BREUIL Fabrice

Secrétaire de séance : Frédéric BONNAUD

1 – Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 07/11/2018.

2 – Le maire rappelle que Christian LESAGE et Florence ROUSSEAU ont été recrutés en tant qu'agents recenseurs. Il demande au conseil municipal de délibérer sur le montant de la rémunération à appliquer. Franck ROUSSEAU, époux de Florence ROUSSEAU, ne participe pas à la discussion et ne prend pas part à la délibération.

Après délibération, le conseil municipal décide d'appliquer la rémunération suivante :

- 1.5 € par bulletin individuel
- 1.5 € par feuille de logement
- 1.5 € par dossier d'adresse collective
- 1.5 € par fiche de logement non enquêté
- 1.5 € par fiche d'adresse non enquêtée
- 35 € pour chacune des 2 séances obligatoires de formation
- 250 € de complément salarial.

3 – Le maire expose la situation budgétaire arrêtée au 14/12/2018.

4 – Le maire indique que les travaux de la salle des fêtes seront terminés à la fin du mois de janvier 2019 et qu'afin de la louer, un règlement doit être établi et des tarifs de location arrêtés.

Le conseil municipal met en place une commission et désigne P DEVARISSIAS – P BLANCHER – J.L GOUDIER – E MAZABRAUD – F BONNAUD et M CHARBONEL pour en faire partie. Cette commission sera donc chargée d'établir un règlement d'utilisation et de location de la salle des fêtes ainsi que les tarifs à appliquer.

5 – Le broyeur de la commune est à changer. Il a été décidé que Philippe Blancher demandera un devis à la Sté RICARD, Frédéric Bonnaud à la Sté PORCHER et Fabrice BREUIL à la Sté MICARD.

6 – A la suite des courriers adressés aux particuliers concernant l'égavage le long des voies communales, le conseil municipal décide de faire un point sur le terrain début 2019.

7 – Le conseil municipal décide de la vente du délaissé de voirie situé à Chamessouze à condition que Mr MEUNIER, acquéreur, prenne en charge les frais de notaire, de géomètre,

d'enquête publique et l'achat au tarif défini par le Domaine. Une lettre va lui être adressée dans ce sens.

8 – Le maire indique que les travaux de la salle des fêtes ne seront pas terminés au moment des vœux à la population (habituellement, le 1^{er} dimanche de janvier).

Le conseil municipal décide que cette année, il n'y aura pas de cérémonie de vœux.

Le repas des aînés se déroulant le 3^{ème} samedi de janvier, le même problème se pose. Il a donc été décidé de reporter ce repas au mois de mars.

9 – Le conseil municipal crée une commission pour l'organisation de la venue de nos amis alsaciens de Kilstett les 2 – 3 – 4 et 5 mai 2019. Fero part de cette commission : E Mazabraud – P Devarissias – J.L Goudier – F Bonnaud et F Rousseau.

10 – Téléphonie : une demande sera faite auprès de ORANGE pour nous établir une offre professionnelle pour les lignes Mairie – Ecole – Garderie – Salle des fêtes et Internet.

Fin de la séance : 20 h